

Informations de base	
2022/2069(REG)	Procédure terminée
REG - Règlement du Parlement	
Modification du règlement intérieur du Parlement en ce qui concerne l'article 216 relatif aux réunions de commission	
Subject	
8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2069(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/9/09402